

News

Sept 16



Grzegorz Buczkowski
Président

Chers amis,

La fin de l'été approche et marque, comme toujours, la reprise des activités politiques, législatives et réglementaires. Et, comme toujours, l'AMICE suit de près et s'efforce d'influencer les projets et décisions dans toutes les thématiques importantes pour ses membres.

«Brexit» est le mot qui a été sur toutes les lèvres ces deux derniers mois. Les conséquences du choix britannique ne sont pas claires, les hypothèses de solutions, scénarios et calendriers se multiplient et l'horizon reste flou. L'AMICE et l'ICMIF, déçues par le résultat du vote, gardent néanmoins la conviction que cela ne perturbera pas leur projet commun d'unification et de création d'une nouvelle structure intégrée, qui apportera aux membres de l'AMICE de plus grands avantages, un meilleur accès aux services et connaissances complémentaires des deux organisations, ainsi qu'une voix plus puissante sur les terrains du plaidoyer, de l'influence et de la promotion. Nous vous avons communiqué les détails de ce projet dans nos récentes communications et sommes persuadés que cette alliance produira les résultats espérés.

Une des premières conséquences du Brexit a été la démission du Britannique Jonathan Hill, le commissaire européen chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union du marché des capitaux. L'AMICE a notamment retenu cette déclaration lors de son allocution d'ouverture le 12 juillet, à Bruegel:

«(...) Le sentiment est que les règles pourraient aller dans le sens de la diversité. Qu'elles ne sont pas suffisamment adaptées aux différents modèles de gestion, profils de risque et tailles des entreprises. Selon moi, il faut de toute évidence développer une approche mieux proportionnée (...). L'application de la directive Solvabilité II devrait être différenciée pour les petites et moyennes entreprises d'assurance. Ces dernières sont préoccupées par le coût lié à l'obligation de recourir aux agences de notation de crédit, ainsi que par le manque d'adaptation des obligations de reporting aux petites sociétés présentant un profil de risque limité. Nous allons demander l'avis de l'EIOPA sur la manière d'adopter une approche plus simple, moins lourde. (...).»

Vous conviendrez avec moi que cette déclaration s'annonce très prometteuse et reflète les inquiétudes exprimées depuis quelques temps par nos membres et très clairement relayées aux institutions européennes par l'AMICE. Nous suivrons la question de près et échangerons nos idées et informations sur l'évolution de la situation à travers nos groupes de travail — auxquels tous nos membres sont vivement invités à participer afin de connaître et d'influencer directement nos positions — et nos communications aux membres de l'AMICE. Nous suivrons également les développements au Parlement européen, où les réglementations relatives aux PRIIPs et aux documents d'informations clés (KID) font l'objet d'importantes controverses, ainsi que les discussions menées à la Commission sur les pensions. Bref, c'est la rentrée et elle démarre en trombe...

Grzegorz Buczkowski, Président de l'AMICE

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Sarah Goddard, Secrétaire général de l'AMICE..... Page 2
- Infos Promotion..... Page 2
- Infos Plaidoyer Page 3
- Infos Assistance Page 7
- Calendrier 2016-2017 de l'AMICE et de l'ICMIF Page 8
- Événements extérieurs - Calendrier 2016 Page 8

Notre avenir mutuel

Sarah Goddard, le nouveau Secrétaire général de l'AMICE, expose sa vision pour le renforcement de la voix du mouvement d'assurance mutuelle et coopérative en Europe

Chers amis de l'AMICE,

J'ai rencontré certains d'entre vous à l'occasion du Congrès de l'AMICE de Gand, de réunions des groupes de travail de l'AMICE ou lors de la MORO de l'ICMIF à Londres. Pour tous ceux dont ce n'est pas le cas, sachez que je me réjouis de faire votre connaissance. Au cours des prochains mois, je tenterai de rencontrer le plus grand nombre d'entre vous, avec l'envie d'entendre vos besoins et attentes, à mon égard et à l'égard du Secrétariat de l'AMICE.



En retour, je vous expliquerai ce que l'AMICE signifie pour moi et ce que je pense que l'AMICE peut faire pour vous. Par la nature même de ses membres – c'est-à-dire vous – l'AMICE occupe une position unique parmi les organismes de représentation des services financiers en Europe. Vous êtes proches de la vie de centaines de millions de citoyens européens et d'entreprises européennes et vous représentez pratiquement un tiers du marché de l'assurance dans

l'Union européenne. Ce qui nous différencie des autres acteurs – nos valeurs fondamentales et notre philosophie – fait également de nous des acteurs clés du changement vers un environnement économique et social plus fort, plus intégré.

Dès mon entrée en fonction en tant que Secrétaire général de l'AMICE en août, j'ai senti le respect qu'inspire l'AMICE auprès des autorités européennes. Au cours de ces dernières semaines, l'AMICE a été invitée par la Commission européenne à participer à une audition publique sur les pensions en Europe et à se joindre aux représentants de la Banque centrale européenne dans les discussions sur les utilisations potentielles des résultats du dernier test de résistance et du reporting Solvabilité II. L'équipe d'experts du Secrétariat de l'AMICE a plaidé pour – et obtenu – des modifications cruciales dans les propositions de la Commission européenne concernant les documents d'informations clés sur les PRIIPs, les normes IFRS sur les portefeuilles actifs, la directive sur la distribution d'assurances, la prochaine révision de Solvabilité II, l'économie sociale, etc. La liste est longue. Le travail et l'avis professionnel de notre Secrétariat et de nos membres sont attendus par de nombreux décideurs politiques et conseillers tels que l'EIOPA. L'AMICE jouit en outre d'un solide réseau intégrant d'autres organisations, à Bruxelles et bien plus loin.

Notre processus d'intégration avec l'ICMIF, qui représente notre secteur au niveau mondial, va encore renforcer ce réseau. Nous sommes en plein milieu de ce processus, qui apportera de multiples avantages aux membres des deux associations sur les plans du leadership du marché, du plaidoyer et de l'échange de nos expertises complémentaires. Cette alliance va redynamiser notre action en Europe, grâce à l'accès aux informations et activités de l'ICMIF, qui nous fera bénéficier de son expertise unique.

Vous vous demandez peut-être en quoi c'est important pour votre organisation et, de manière plus générale, pour le mouvement européen des mutuelles et coopératives d'assurance. J'espère pouvoir vous en parler directement. En attendant, sachez que tout ce qui se passe au niveau mondial a un impact grandissant au niveau local. En Europe, nous savons bien que les décisions prises à Bruxelles, Strasbourg et Francfort modifient instantanément la gestion de nos activités. Cette autorité se fait de plus en plus sentir au niveau mondial, que ce soit à travers les nouvelles normes comptables, la consultation de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) sur la réglementation et le contrôle des mutuelles, coopératives et autres organisations communautaires visant à accroître l'accès à l'assurance – qui pourrait viser tous les assureurs mutuels et coopératifs –, les normes mondiales en matière de fonds propres, etc. Ici également, la liste est longue... Le fait d'être membre de la Fédération mondiale de l'assurance (GFIA) a permis à l'AMICE d'être informée de certains de ces changements, mais l'alliance avec l'ICMIF va nous apporter beaucoup plus à cet égard.

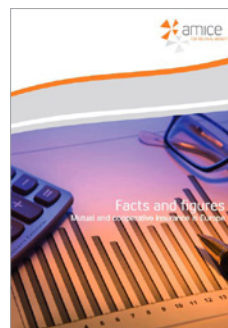
Au début de l'été, Swiss Re a publié le [rapport sigma](#) évaluant le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative dans le monde. Peu de temps après, l'agence de notation AM Best a publié un [rapport](#) sur le secteur européen de l'assurance mutuelle et coopérative. Ces deux rapports soutiennent nos valeurs fondamentales, mais révèlent aussi les domaines dans lesquels nous pourrions nous améliorer et renforcer notre position. Notre alliance avec l'ICMIF va permettre tout cela, pour un meilleur avenir social, mutuel et de partage.

Infos | Promotion

Dernier rappel | Appel à contributions pour une nouvelle publication de l'AMICE sur les bonnes pratiques

Pour rappel, le groupe de travail Promotion élabore une nouvelle édition de la brochure publiée en 2004 par l'ASIAM et intitulée «[Bonnes pratiques vis-à-vis des collaborateurs et des sociétaires \(EN\)](#)». Il a été décidé d'étendre son contenu aux bonnes pratiques vis-à-vis de la société. Les membres de l'AMICE peuvent transmettre leurs articles (voir [document type à compléter](#)) au [Secrétariat](#) jusqu'au 7 octobre. Pour de plus amples informations, voir [l'invitation](#) à contribuer au projet, ainsi que le [document](#) énumérant une série de domaines dans lesquels des exemples de bonnes pratiques ont été recensés. L'invitation, le document type et la liste des domaines peuvent également être obtenus en anglais, en espagnol et en allemand auprès du [Secrétariat](#).

Groupe de travail Promotion (des valeurs des mutuelles et coopératives)



Le groupe de travail Promotion se réunira le 13 octobre 2016 pour entamer deux nouveaux projets: l'actualisation de la publication sur les bonnes pratiques (voir ci-dessus) et l'élaboration d'un nouveau rapport «[Facts & Figures](#) (Faits et Chiffres)». Ce dernier sera publié en collaboration avec l'ICMIF et présenté

l'année prochaine.

Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications se réunira en octobre 2016 pour faire le bilan du Congrès de l'AMICE de Gand et discuter du contenu de la section «communications» figurant dans l'enquête auprès des membres. Le questionnaire de l'enquête sera envoyé aux membres de l'AMICE fin octobre ou début novembre 2016.

Groupe de travail Associations nationales

Le groupe de travail Associations nationales se réunira en novembre. À l'ordre du jour, divers thèmes d'actualité nationaux, dont la mise en œuvre de Solvabilité II, la taxe sur les primes d'assurance non-vie et l'obligation de recours aux agences de notation de crédit fixée par le cadre réglementaire Solvabilité II. Lors de cette réunion, le Secrétariat présentera également au groupe de travail les publications récentes de l'AMICE et le rapport sigma de Swiss Re.

Infos | Plaidoyer

Agences de notation de crédit



À la suite des démarches de l'AMICE, l'obligation d'utiliser les notations des agences de notation de crédit dans le cadre de Solvabilité II va être revue. L'AMICE avait appelé les co-législateurs à revoir les articles de Solvabilité II relatifs aux notations de crédit. La Commission européenne a entendu nos doléances et a demandé à l'EIOPA, en juillet, de rendre un avis technique sur diverses méthodes visant à supprimer, d'ici 2020, toute référence aux notations de crédit dans la législation Solvabilité II.

Depuis le début des négociations sur les textes législatifs de Solvabilité II, l'AMICE fait pression pour réduire la dépendance à l'égard des agences de notation de crédit. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les agences de notation de crédit ont décidé de facturer des coûts supplémentaires pour l'utilisation des informations portant sur les notations de crédit dans le reporting obligatoire. Les pratiques tarifaires des agences de notation de crédit augmentent les coûts de mise en œuvre de Solvabilité II, qui sont déjà très élevés, surtout pour les petits acteurs du marché. Dans le cadre du nouveau régime prudentiel, les informations fournies par les agences de notation de crédit sont nécessaires pour calculer le capital de solvabilité requis (formule standard) et faire le reporting aux autorités nationales compétentes et à l'EIOPA. La formule standard utilise les notations des agences de notation de crédit comme principaux indicateurs pour évaluer les risques de marché. Les assureurs peuvent créer leur propre modèle pour éviter ces exigences mais le développement d'un tel modèle interne est coûteux, complexe et lourd.

En janvier 2016, l'AMICE a souligné ce problème dans sa réponse à l'[appel à témoignages sur le cadre réglementaire des services financiers dans l'UE](#) lancé par la Commission européenne et a également alerté l'EIOPA. Nous avons publié un [communiqué de presse](#) en mars 2016 pour sensibiliser l'opinion et invité le Parlement européen, la Commission européenne et l'EIOPA à réévaluer cette approche au regard de l'utilisation et la transparence des notations de crédit en revoyant les articles de Solvabilité II y afférents. Dans ce contexte, nous avons insisté sur l'importance cruciale de s'assurer que le nouveau régime prudentiel ne devienne pas inutilement coûteux car ces coûts auront, in fine, un impact sur les consommateurs.

À la suite du plaidoyer intense mené par l'AMICE ces derniers mois, l'EIOPA a adressé aux autorités nationales compétentes un questionnaire sur l'usage des notations dans le cadre de Solvabilité II. L'EIOPA a indiqué être au courant de l'existence de plusieurs problèmes concernant l'accès des entreprises d'assurance aux informations sur les notations de leurs investissements, en raison de barrières liées à la propriété intellectuelle et aux licences. Le but du questionnaire de l'EIOPA était de pouvoir suivre cette question de près, compte tenu de son importance au regard du principe de proportionnalité. Plusieurs membres de l'AMICE, de différents pays, ont répondu au questionnaire reçu de leurs autorités de contrôle respectives.

En outre, après analyse des réponses à l'appel à témoignages, la Commission européenne a demandé à l'EIOPA un [avis technique](#) pour la révision de certains éléments de Solvabilité II. L'avis de l'EIOPA a été sollicité afin de s'assurer de l'application proportionnée de

Solvabilité II et d'évaluer si le cadre réglementaire ne crée pas une dépendance excessive à l'égard des agences de notation de crédit.

L'AMICE collabore étroitement avec les institutions européennes afin que le meilleur intérêt de ses membres — et, de ce fait, de leurs propres membres — reste au premier plan des priorités des décideurs politiques. Le succès récent obtenu par l'AMICE à l'égard de l'obligation d'utiliser les notations des agences de notation de crédit démontre l'efficacité du programme de plaidoyer engagé par l'Association. L'AMICE étant une partie prenante influente, auprès des autorités de régulation, législateurs et représentants permanents auprès de l'Union européenne.

Distribution |

Atelier technique sur la mise en œuvre du règlement PRIIPs



Le 11 juillet, la Commission européenne, en collaboration avec des représentants des autorités européennes de surveillance (AES: ESMA, EIOPA et EBA) et des autorités nationales compétentes, a organisé un atelier sur la mise en œuvre des nouvelles règles applicables aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs). L'objectif était de clarifier les [normes techniques de réglementation](#) (NTR) élaborées par les

AES et officiellement adoptées par la Commission européenne le 30 juin. Les discussions ont principalement porté sur le champ d'application du règlement PRIIPs, les méthodes pour le calcul des coûts des transactions, le calcul des mesures des risques de marché et de crédit pour les différents types de PRIIPs, ainsi que la présentation des scénarios de performances.

Les AES préparent actuellement du matériel de niveau 3 pour faciliter la mise en application et le contrôle cohérent du document d'informations clés (KID). Il s'agira principalement de «questions/réponses» sur les modalités techniques concernant les exigences de communication des risques, rémunérations et coûts figurant dans les projets de normes techniques de réglementation.

Le plaidoyer de l'AMICE a convaincu le Parlement européen et le Conseil de rejeter le règlement délégué PRIIPs

Les nouvelles règles applicables aux PRIIPs, censées entrer en vigueur en décembre prochain, couvrent un marché de 5 trillions d'euros dans le secteur de l'assurance¹. À la suite du plaidoyer intense de l'AMICE, le Parlement européen a massivement voté en faveur d'une [proposition de résolution](#) sur les documents d'informations clés relatifs aux PRIIPs, qui appelle au rejet de la proposition de [règlement délégué](#) présentée fin juin par la Commission européenne. Le Parlement européen a ainsi suivi l'avis de la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires (ECON), qui avait rejeté les propositions quelques jours plus tôt. Par ailleurs, une large majorité d'États membres ont soutenu la proposition de reporter de 12 mois la date d'entrée en vigueur du règlement PRIIPs.

L'AMICE a adressé une [lettre aux décideurs politiques européens](#) expliquant les problèmes subsistants dans l'acte délégué de la Commission. La lettre a été transmise à plusieurs députés européens et représentants permanents auprès de l'UE, ainsi qu'au président du Conseil ECOFIN. À moins de quatre mois de l'entrée en vigueur du règlement PRIIPs, l'AMICE a souligné l'incertitude juridique et les lacunes importantes qui persistent et a appelé les décideurs politiques à faire objection au règlement délégué au motif de manque de transparence et de comparabilité.

Audition publique au sujet de la directive sur la distribution d'assurances

Le 23 septembre, l'EIOPA a organisé une audition publique au sujet de la directive sur la distribution d'assurances (DDA). L'objectif était de permettre aux parties prenantes de présenter leurs observations sur le [document de consultation](#) de l'EIOPA relatif aux actes délégués adoptables au titre de la DDA et de discuter avec des représentants de l'EIOPA et d'autorités nationales sur les différentes propositions politiques. L'audition a principalement porté sur la surveillance des produits et les exigences en matière de gouvernance, la gestion des conflits d'intérêts, les incitations, l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié, ainsi que sur l'information des clients.

Sondage de l'EIOPA sur les produits d'investissement fondés sur l'assurance relevant de la DDA

L'EIOPA a effectué un [sondage en ligne](#) sur l'habilitation de l'EIOPA, en vertu de la DDA, à développer des orientations pour l'évaluation des produits

¹ Analyse d'impact de la proposition de règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement, Commission européenne, juillet 2012

d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs), actuellement vendus par courtage pur. Le Secrétariat a [répondu](#) au sondage au nom des membres de l'AMICE.

Réunion avec le chef de l'unité Cross-sectoral and Consumer Protection de l'EIOPA

Dans le cadre d'une réunion avec des représentants d'Insurance Europe, Katja Würtz, chef de l'unité Cross-sectoral and Consumer Protection de l'EIOPA, a annoncé la réalisation d'une étude thématique européenne sur les pratiques commerciales des assureurs opérant sur le marché des contrats d'assurance-vie en unités de compte. L'intention est d'analyser l'influence de la rémunération payée par les gestionnaires d'actifs aux assureurs sur la sélection d'investissements ainsi que l'impact de cette sélection sur les assurés. Cette étude thématique sera réalisée en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes, qui sélectionneront les compagnies d'assurance participantes. Celles-ci ont été invitées à remplir un questionnaire à remettre mi-septembre. Le rapport final de l'EIOPA est attendu pour début 2017.

AES - Journée européenne de la protection des consommateurs

Le 16 septembre, le comité mixte des autorités européennes de surveillance a organisé sa quatrième journée événementielle commune sur la protection des consommateurs. À cette occasion, des acteurs du secteur des services financiers, contrôleurs nationaux, experts des institutions européennes et représentants de consommateurs sont venus débattre sur la protection des consommateurs et le travail des contrôleurs, et plus précisément sur trois thèmes: le potentiel de réalisation d'un marché unique européen des services financiers de détail, l'utilisation des big data dans le secteur financier et les défis posés par la surveillance des nouvelles exigences de protection des consommateurs dans l'UE, notamment en matière d'information de la clientèle, d'incitations à la vente et de rémunération du personnel de vente.

Solvabilité II |

Test de résistance 2016 de l'EIOPA

Le Secrétariat a rédigé pour les membres de l'AMICE participant au test de résistance 2016 une synthèse des séries de questions et réponses de l'EIOPA. Le Secrétariat de l'AMICE a également répondu aux questions de participants et en a transmis certaines à l'EIOPA.

Révision de la formule standard

Dans le cadre de la demande par la Commission européenne d'un [avis technique](#) de l'EIOPA sur la révision d'éléments spécifiques de la formule standard de Solvabilité II, le Secrétariat a exposé à l'EIOPA quelles étaient les priorités des membres de l'AMICE et les simplifications indispensables. Parmi les plus grandes préoccupations du secteur figurent les calibrages des risques sous Solvabilité II — notamment le calibrage du risque de primes et de réserve en non-vie — et l'évaluation d'alternatives aux notations de crédit. Viennent ensuite la simplification de l'approche «par transparence», la révision de la marge de risque et la capacité d'absorption des pertes des impôts différés. L'élargissement des sous-modules de risque auxquels les USP peuvent s'appliquer figure également parmi les priorités de révision de l'EIOPA.

Consultation de l'EIOPA sur l'UFR

Comme annoncé dans notre [newsletter de mars](#), l'EIOPA plaide pour une révision de l'UFR (Ultimate Forward Rate - taux à terme ultime). En avril, l'EIOPA a lancé une [consultation](#) sur la révision de la méthodologie utilisée pour déterminer le niveau de l'UFR, actuellement fixé à 4,2 % pour l'euro. Dans sa [réponse](#), l'AMICE a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de modifier l'UFR, qui devrait rester en position stable et ne pas réagir aux évolutions à court terme ou aléatoires.

Le 31 août, la commission ECON du Parlement européen a tenu un débat sur la révision de l'UFR. Gabriel Bernardino, président de l'EIOPA, a souligné l'importance, pour la crédibilité de Solvabilité II, d'une méthodologie robuste pour le calcul de l'UFR. Il a également observé que l'EIOPA ne fait que mettre en œuvre les décisions prises par le Parlement européen en application de la directive Omnibus II. Nathalie Berger, chef de l'unité Assurance et pensions de la DG FISMA, a souligné que toute révision devra se faire sur la base de données solides ou d'une étude d'impact. Elle a également rappelé que c'est l'exécutif qui décide in fine de la structure du taux d'actualisation et qu'il n'est pas favorable aux propositions «hâtives» de modification du paramètre. Le débat a fait apparaître des divergences politiques entre les groupes politiques représentés au Parlement européen.

La décision de l'EIOPA sur la révision de l'UFR est attendue fin de cette année ou début de l'année prochaine.

Téléconférence de l'EIOPA sur le taux d'intérêt sans risque

Le 26 juillet, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une téléconférence organisée par l'EIOPA sur l'évaluation DLT (marchés profonds, liquides et transparents) effectuée en 2016 aux fins de la structure par terme du taux d'intérêt sans risque (TSR). L'EIOPA a indiqué que les discussions sur cette évaluation se poursuivaient au niveau du groupe de travail de l'EIOPA. Celui-ci a transmis, début septembre, sa recommandation au comité de pilotage de l'EIOPA, qui les a approuvées début septembre. Les propositions de modifications vont être prochainement présentées pour approbation au conseil des autorités de surveillance de l'EIOPA (des informations seront publiées à ce sujet dans notre prochaine newsletter). Les modifications seront donc appliquées d'ici la fin de l'année et la documentation technique de l'EIOPA sera actualisée en conséquence. L'EIOPA a également fourni des explications sur l'évaluation DLT pour le marché des swaps, le marché des obligations d'État et le marché des OIS (overnight indexed swaps).

Service Questions & Réponses de l'AMICE concernant Solvabilité II

À travers son service Questions & Réponses, le Secrétariat continue d'informer les membres de l'AMICE sur les différents niveaux du paquet législatif Solvabilité II (directive Solvabilité II, normes techniques réglementaires, normes techniques d'exécution et orientations) et a déjà répondu à plus de 60 questions.

Atelier Solvabilité II organisé par Insurance Europe

L'AMICE a participé à un atelier organisé le 22 juin par Insurance Europe sur les questions et difficultés dans l'application de Solvabilité II. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la préparation du secteur à la révision de la formule standard en 2018 et du suivi des problèmes posés par Solvabilité II. Les participants ont discuté des solutions possibles et des futures actions de plaidoyer.

Sur la base des réponses à l'[appel à témoignages sur le cadre réglementaire des services financiers dans l'UE](#), les associations du secteur ont établi une liste des éléments problématiques subsistants dans Solvabilité II. L'AMICE a transmis sa [réponse](#) en janvier 2016. Des solutions rapides sont attendues en ce qui concerne les problèmes posés par les deuxième et troisième piliers et pourraient peut-être permettre aux sociétés d'assurance de réaliser des économies.

Deuxième atelier sur les pensions et l'assurance

II Workshop on Pensions and Insurance 2016 July 14- 15, Barcelona



Les 14 et 15 juillet, le Secrétariat de l'AMICE a participé au [deuxième atelier sur les pensions et l'assurance](#) organisé par ICEA et l'Université de Barcelone. Des représentants des principales sociétés espagnoles du secteur de l'assurance, de l'association actuarielle nationale et de l'autorité espagnole de régulation (Banco de España), ainsi que des professeurs et chercheurs de plusieurs universités espagnoles, ont échangé leurs points de vue sur Solvabilité II, sur le concept de gestion des risques, ainsi que sur la tarification, la gestion et la réglementation des fonds de pension professionnels. Des acteurs du secteur ont exposé les défis et opportunités

liés à la mise en œuvre des deuxième et troisième piliers de Solvabilité II. Des chercheurs ont également présenté des exemples de modèle interne conforme à Solvabilité II.

Réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Europe Insurance

Le 31 août, l'AMICE a participé à la réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe. Les discussions ont porté sur la mise en œuvre de Solvabilité II, les conséquences de la faiblesse des taux d'intérêt, la consultation sur la directive sur les conglomerats financiers, les résultats des activités de plaidoyer relatives à l'UFR, ainsi que sur les initiatives de l'EIOPA et des autorités nationales de contrôle concernant les modèles internes.

Gouvernance | Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des assureurs



Le 11 août, l'AMICE a participé à la réunion du groupe de travail Gouvernance de la GFIA, axée sur la consultation publique de l'OCDE sur ses lignes directrices sur la gouvernance des assureurs et l'évaluation par le CSF des Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE. La GFIA a transmis sa réponse le 29 août.

IAIS - Document d'application sur les mutuelles, coopératives et autres organisations communautaires

Le 20 juin, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) a lancé une consultation sur sa proposition de document d'application de la réglementation et du contrôle des mutuelles, coopératives et autres organisations communautaires (MCOC) aux fins d'accroître l'accès à l'assurance. Le Secrétariat de l'AMICE a participé, le 23 juin, à une session publique d'information sur le contexte de la proposition de document. Le document vise à sensibiliser les décideurs politiques, régulateurs et contrôleurs sur le rôle que peuvent jouer les MCOC au soutien de l'initiative Accès à l'assurance. L'objectif du document est également de fournir des orientations pour une application proportionnée des principes de base en matière d'assurance (PBA), contribuant à lever les obstacles créés par les réglementations et contrôles inutiles. Les orientations s'appliquent à toutes les MCOC opérant dans l'assurance, indépendamment de leur taille, nature ou forme juridique.

L'AMICE a transmis sa réponse à cette consultation le 19 juillet. L'Association a salué l'intérêt de l'IAIS pour le secteur des MCOC mais s'est déclarée très préoccupée par les objectifs contradictoires du document, à savoir, d'une part, sensibiliser davantage au rôle des MCOC dans le développement de l'accès à l'assurance et, d'autre part, fournir des orientations pour une application proportionnée des PBA. L'AMICE a suggéré de scinder le document d'application en deux documents, examinant séparément ces objectifs.

La publication du document d'application final de l'IAIS est attendue en novembre.

Comptabilité |

Avancées dans les normes IFRS 4 et IFRS 9

L'IASB a confirmé son intention de modifier la norme sur les contrats d'assurance (IFRS 4). Cette modification vise à prévenir les problèmes qui pourraient se poser en raison de l'application de la nouvelle norme sur les instruments financiers (IFRS 9) avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, qui remplacera la norme IFRS 4. Lors de sa réunion de mai, le Conseil d'administration a clôturé ses délibérations sur la question et a demandé à ses services de rédiger le texte final des modifications apportées à la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

L'AMICE avait transmis sa réponse à l'exposé-sondage de l'IASB le 8 février.

Réunion du groupe de travail

Le 11 juillet, le Secrétariat a tenu une réunion en ligne afin de préparer la position de l'AMICE sur l'ordre du jour de la réunion de l'EFRAG du 12 juillet. Il a été discuté des problèmes subsistants liés à la future norme sur les contrats d'assurance et du résultat des délibérations sur le report de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers. Le Secrétariat a communiqué aux participants les décisions provisoires de l'IASB concernant l'unité de compte/le niveau d'agrégation et l'allocation de la marge sur services contractuels (MSC), l'amortissement de la MSC et la capitalisation d'intérêt sur la partie non amortie de la MSC, les méthodes disponibles pour générer le taux d'actualisation et ses différences avec le taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II, ainsi que concernant la composante revenu-investissement.

Réunion de l'EFRAG

Le 12 juillet, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la réunion du groupe de travail «Insurance Accounting» de l'EFRAG (Groupe consultatif pour l'information financière en Europe). À l'ordre du jour de la réunion figuraient notamment le projet d'avis d'approbation de la modification par l'IASB de l'application de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 et la future norme sur les contrats d'assurance (portée de l'approche fondée sur les commissions variables, dispositions relatives à l'agrégation et la mutualisation, approche de l'allocation de la prime, évaluation des options et des garanties, comptabilité de couverture et questions concernant la transition et la divulgation financière). Le groupe de travail a également discuté des coûts de mise en œuvre de la future norme sur les contrats d'assurance et de la possibilité d'utiliser Solvabilité II pour calculer les coûts de mise en œuvre de la norme IFRS 4.

Réunion du Conseil d'administration de l'IASB

Le 18 juillet, le Secrétariat a participé en ligne à la réunion du conseil d'administration de l'IASB. À l'ordre du jour de cette réunion: l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9 en ce qui concerne l'alignement des informations exigées sur la juste valeur avec les informations exigées sur le risque de crédit. Le Conseil d'administration a voté en faveur d'un amendement de la décision provisoire concernant les informations à fournir sur la juste valeur lorsqu'une entité applique l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9. Selon la décision modifiée, une entité communiquerait séparément la juste valeur à la date de clôture et ses variations durant l'exercice pour deux catégories d'actifs financiers.

L'ancienne décision aurait exigé la communication séparée des informations sur la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur selon qu'ils satisfont ou non au test SPPI. Le Conseil d'administration de l'IASB a approuvé la simplification des informations à fournir, observant qu'il n'est pas nécessaire d'examiner les caractéristiques des flux de trésorerie lorsque les actifs sont gérés sur la base de la juste valeur. De plus, les exigences telles que modifiées présentent plus de cohérence avec celles de la norme IFRS 9. Les entités qui appliquent la norme IFRS 9 ne sont pas obligées de communiquer séparément les informations sur la juste valeur uniquement s'il s'agit d'actifs financiers générant des flux de trésorerie qui ne sont pas des SPPI. Une entité qui applique la norme IFRS 9 n'est en effet pas tenue d'évaluer les SPPI si elle décide d'emblée que les actifs sont détenus dans un autre modèle économique.

Le 12 septembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion, co-organisée par l'IASB et Insurance Sweden, au sujet de la future norme sur les contrats d'assurance et son impact sur le secteur de l'assurance mutuelle.

Atelier sur l'avenir du droit européen des sociétés

La commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a organisé un atelier sur «l'avenir du droit européen des sociétés» en collaboration avec des experts externes indépendants. L'objectif était de débattre de diverses questions concernant la numérisation dans le domaine du droit des sociétés, les normes internationales de gouvernance d'entreprise et les opérations transfrontalières (fusions, transferts et scissions). Jessica Schmidt, professeur à l'université de Bayreuth a relevé qu'il n'existait toujours pas de cadre réglementaire européen pour les scissions transfrontalières et que les entreprises concernées doivent effectuer à cette fin plusieurs opérations, telles qu'une scission nationale et une fusion transfrontalière. Elle a souligné l'urgence de développer un cadre réglementaire européen spécifique sur les scissions et fusions transfrontalières, qui s'appliquerait à toutes les entités juridiques visées par l'article 54 du TFUE (autres que les sociétés anonymes).

Conférence de l'intergroupe du Parlement européen sur l'investissement de long terme et la réindustrialisation

Le 28 juin, l'intergroupe du Parlement européen sur l'investissement de long terme et la réindustrialisation a organisé une conférence sur le thème «le Plan Juncker, et alors?». Jacques de Larosière, ancien gouverneur de la Banque de France et directeur général du FMI, a recommandé l'adoption d'un régime prudentiel plus favorable aux investissements de long terme, la promotion des activités de titrisation pour atténuer l'impact du renforcement des exigences de fonds propres ainsi que la création d'un marché européen pour les actifs à long terme. Il a également suggéré l'élaboration d'un régime prudentiel favorable pour les investissements de long terme dans les infrastructures et la création d'une nouvelle classe d'actifs liés à l'infrastructure. Jacques de Larosière s'est félicité des amendements introduits dans Solvabilité II et de la création d'une classe d'actifs distincte pour les investissements en infrastructure éligibles, qui bénéficient d'un calibrage plus faible. Il a par ailleurs appelé à investir dans les fonds européens d'investissement de long-terme (FEILT) permettant de bénéficier de charges de capital moindres sous Solvabilité II. Enfin, il a critiqué le fait que les assureurs soient considérés comme commerçants, ce qui a comme conséquence que les risques des actifs liés à l'infrastructure sont évalués au moyen du module «risque de marché» de Solvabilité II. Selon lui, ces actifs devraient être traités au moyen du module «risque de contrepartie» étant donné que les assureurs ne sont pas exposés au risque d'une vente forcée d'actifs, mais au risque de crédit et de défaillance, ainsi qu'au risque lié au niveau des recouvrements.

Le vice-président de la Commission européenne, Jyrki Katainen, a ensuite présenté le bilan de la première année de la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe et de son nouvel instrument financier, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI). Il a également souligné l'actuel manque d'investissements en Europe en raison de la médiocrité de la demande, de la situation catastrophique des finances publiques et de la dégradation de la compétitivité extérieure.

Digital Festival | Réglementation des FinTech européennes

Le 21 juin, le Secrétariat de l'AMICE a participé à une réunion sur la réglementation des FinTech européennes dans le cadre du Digital Festival 2016. Les participants ont discuté de l'impact de la perturbation numérique sur le secteur des services financiers et du caractère opportun de réglementer les entreprises de technologie financière au niveau européen. Olivier Salles, chef de l'unité Services financiers de détail et paiements au sein de la FISMA (Commission européenne), a indiqué que la Commission européenne examinait actuellement la question de la gestion de ces nouveaux canaux de distribution et publierait probablement vers la fin de l'année des lignes directrices en la matière à l'intention des États membres.

«Le marché unique numérique – Quel intérêt pour les PME?»

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à un forum de discussion sur le marché unique numérique et sur les défis et opportunités que celui-ci présente pour les petites entreprises. Kamila Kloc, chef de cabinet adjoint du vice-président de la Commission européenne Andrus Ansip, a présenté les principaux objectifs politiques du marché unique numérique et les mesures concrètes que la Commission envisage d'adopter dans les prochaines années.

Économie sociale |

Social Economy Europe | Assemblée générale annuelle



Social Economy Europe l'organisation sectorielle dont l'AMICE et l'AIM sont membres, a tenu son Assemblée générale annuelle à Paris le 16 juin. L'organisation a approuvé son rapport annuel 2015 et a défini ses objectifs stratégiques pour 2016/2017. SEE a également accueilli deux nouveaux membres, la FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives) et le Forum «Terzo Settore» (représentant des organisations de l'économie sociale en Italie).

Audition publique à l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen



Le 28 juin, Christophe Ollivier, vice-président de l'AMICE, a fait un exposé sur le rôle des mutuelles et coopératives d'assurance dans le financement de l'économie réelle à l'occasion d'une audition publique organisée par l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen. Christophe Ollivier a appelé à lever les obstacles existants pour permettre aux mutuelles et coopératives d'investir davantage en Europe.

Première Journée européenne des entreprises de l'économie sociale

Le 1er juillet, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la première Journée européenne des entreprises de l'économie sociale intitulé «Des paroles aux actes!». L'événement, organisé par le Comité économique et social européen (CESE), a réuni quelque 120 acteurs de l'économie sociale et partenaires institutionnels du CESE dans le but d'avoir une vue d'ensemble de la situation, de créer des synergies et d'examiner les prochaines mesures et actions à prendre afin d'exploiter pleinement le potentiel du secteur. Dans son discours d'ouverture, Michael Smyth, vice-président du CESE, a souligné l'importance de disposer d'un plan d'action à long terme pour les entreprises de l'économie sociale et a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions et avec le secteur. Branislav Ondruš, secrétaire d'État au ministère du travail, des affaires sociales et de la famille de la République slovaque, a déclaré que la présidence slovaque de l'Union européenne allait inviter la Commission européenne à inscrire l'économie sociale parmi ses grandes priorités, en tant qu'outil pour promouvoir l'emploi et la prospérité en Europe. La présidence slovaque de l'Union européenne organisera également fin novembre une importante conférence sur ce thème.

Actualités européennes |

Commission parlementaire ECON | Échange de vues avec le commissaire européen Jonathan Hill

Le 14 juin, avant de quitter ses fonctions à la mi-juillet, le commissaire européen Jonathan Hill a eu un échange de vues avec les membres de la commission ECON. Il a indiqué que la révision de Solvabilité II, entrée en vigueur le 2 avril, constituait le premier résultat du plan d'action pour l'UMC (Union des marchés de capitaux). Il a également annoncé qu'il attendait pour fin juin la réponse de l'EIOPA sur la modification du traitement des entreprises du secteur des infrastructures. En réponse à une remarque du député européen Brian Hayes (PPE, Irlande), M. Hill a indiqué être au courant des préoccupations du secteur de l'assurance en ce qui concerne les normes techniques de réglementation relatives aux PRIIPs et a confirmé l'engagement de la Commission à respecter l'échéance fixée pour la fin de cette année.

Actualités EIOPA & Commission européenne

La Commission européenne a adopté un règlement d'exécution arrêtant les **informations techniques sur le taux d'intérêt sans risque** pour le calcul des provisions techniques aux fins des déclarations dont la date de référence est juin 2016.

L'EIOPA a publié les informations techniques pour le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II, ainsi que les informations techniques sur les courbes des taux d'intérêt sans risque pertinents appliquées pour juillet et août 2016.

La synthèse du rapport annuel 2015 de l'EIOPA a été publiée dans toutes les langues officielles de l'UE.

L'EIOPA a signé l'accord multilatéral sur la coopération et l'échange d'informations établi par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) en 2009. L'accord met en place un cadre mondial d'échange d'informations entre les contrôleurs d'assurance afin de garantir le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

La Commission européenne a informé les AES de la publication de la proposition modifiée de NTR relatives aux techniques d'atténuation des risques pour les contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale. La Commission européenne envisage l'adoption de ces NTR dans un proche avenir.

Le Conseil de stabilité financière (CSF) s'inquiète des faibles avancées dans la création d'un mécanisme de résolution pour le secteur de l'assurance. Suivre ce lien pour le rapport complet du CSF.

Les rapports d'activité des groupes des parties concernées du secteur de l'assurance et de la réassurance institués par l'EIOPA sont disponibles sur le site web de l'EIOPA.

Plaidoyer | Fiscalité | Étude sur l'écart de TVA

La Commission européenne a publié son rapport de l'étude sur l'écart de TVA de 2016, dont il ressort que les États membres de l'Union perdent près de 160 milliards d'euros en recettes de TVA non perçues.

Infos | Assistance

Groupe de travail Santé

Le groupe de travail Santé s'est réuni à Bruxelles le 14 octobre, sous la nouvelle présidence de Richard Siere, directeur général de OOM Verzekeringen, l'une des plus petites organisations membres de l'AMICE. OOM Verzekeringen propose une assurance maladie aux personnes non couvertes par le système de santé néerlandais, par exemple, les étudiants provenant de ou se rendant à l'étranger, les étrangers en visite aux Pays-Bas et les résidents néerlandais voyageant à l'étranger.

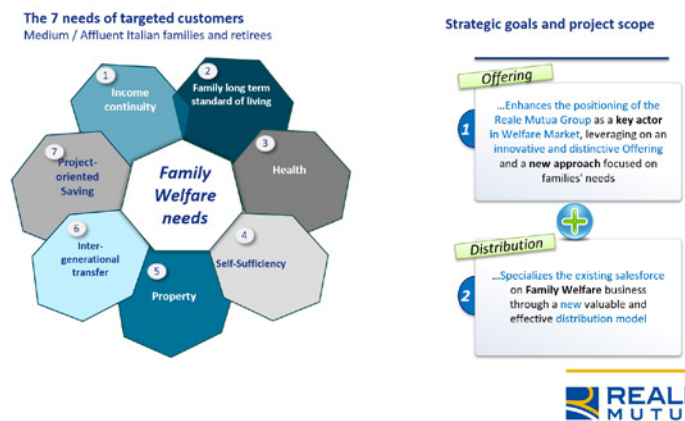
Reale Mutua, membre italien de l'AMICE, a présenté le système de santé italien, en soulignant la disparité croissante entre régions en termes de moyens financiers et d'offre de soins de santé, ce qui ouvre des opportunités aux assureurs. Reale Mutua a pour objectif d'offrir une solution complète et adaptée pour la protection des familles et des entreprises et estime qu'il est de son devoir de proposer une couverture aux personnes sous-assurées ou sans assurance. Avec 5 % de part de marché, le Groupe Reale est le cinquième acteur du secteur de l'assurance maladie en Italie.

REALE MUTUA

III – Ongoing development projects (1)

Family Welfare Project

aimed to create the New Welfare Offering developing products and services for each customer's need



Le groupe de travail Santé a également discuté des difficultés rencontrées partout en Europe en matière de gestion des systèmes de santé et a réfléchi aux possibilités d'action des mutuelles et coopératives d'assurance permettant de maintenir la couverture maladie dont les populations ont besoin. Le groupe de travail a également eu un débat sur le fractionnement social créé par les produits d'assurance liés au mode de vie et sur la perte de solidarité qui en découle.

La prochaine réunion du groupe de travail Santé aura lieu le 8 mars 2017. Si vous voulez en savoir plus sur le système de santé français, avoir des échanges sur les tendances futures dans le secteur de la santé ou évaluer votre système de protection des données, notez dès à présent la date dans votre agenda!

Groupe de travail Réassurance



Le lieu de la prochaine Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe est confirmé: le groupe de travail Réassurance a accepté l'invitation faite par Covéa d'organiser la Rencontre 2017 à Paris.

Lors de sa réunion en ligne du 26 septembre, le groupe de travail a reçu des informations sur le rapport sigma de Swiss Re concernant les mutuelles (voir le communiqué de presse de l'AMICE) et a discuté de la conjoncture actuelle sur le marché de la réassurance.

→ Calendrier 2016-2017 de l'AMICE et de l'ICMIF

- 5 octobre Bruxelles AMICE Groupe de travail Affaires réglementaires
 - 13 octobre Bruxelles AMICE Groupe de travail Promotion
 - 14 octobre En ligne AMICE Groupe de travail Communications
 - 19-21 octobre Nairobi, Kenya ICMIF Réunions du Comité de Direction et du Comité exécutif
 - 20 octobre En ligne AMICE Atelier Reporting Solvabilité II
 - 21 octobre En ligne AMICE Groupe de travail Réassurance
 - 28 octobre Bruxelles AMICE Groupe de travail Solvabilité II
 - 3 novembre Bruxelles AMICE Réunion des associations nationales
 - 14-16 novembre Copenhague ICMIF Advanced Potential Course (APC Europe)
 - 16-17 novembre Copenhague ICMIF Réunion du Comité intelligence
 - 17 novembre Paris AMICE Conseil d'administration
 - 25 novembre Bruxelles AMICE Groupe de travail Solvabilité II
 - 16 décembre Bruxelles AMICE Groupe de travail Solvabilité II
-
- 21 février Bruxelles AMICE Comité exécutif
 - 8 mars Bruxelles AMICE Groupe de travail Santé
 - 16 mars Athènes AMICE Conseil d'administration
 - 14-19 mai Manchester ICMIF Advanced Management Course (AMC)
 - 16 mai Bruxelles AMICE Comité exécutif
 - 7 juin Bruxelles AMICE Conseil d'administration
 - 8 juin Bruxelles AMICE Assemblée générale annuelle
 - 17 octobre Bruxelles AMICE Comité exécutif (date à confirmer)
 - 17-20 octobre Londres ICMIF Conférence biennale de l'ICMIF
 - 14 novembre Manchester AMICE Conseil d'administration

→ Événements extérieurs - Calendrier 2016

- 18-19 octobre Londres Insurance Risk & Capital 2016
Insurance ERM
Intervenant principal: Sarah Goddard, Secrétaire général de l'AMICE,
sur les problématiques réglementaires
Réduction de 25% pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat.
- 24-25 novembre Londres 2nd Annual Practical ORSA Feedback and Risk Appetite
Marcus evans conference
Réduction de £200 pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat.